

2 000 C'est le nombre de voies d'escalade se trouvant sur les 17 falaises équipées de Côte-d'Or. La preuve que les sports nature connaissent un vrai succès dans le département

CÔTE-D'OR

BÂTIMENT. Des jeunes peuvent désormais apprendre à conduire des utilitaires dans leur entreprise.

Apprentis bien accompagnés

Résultat Avec la conduite accompagnée, 70 % des jeunes réussissent leur permis au premier essai (- de 50 % pour les autres). **1 700** Le nombre d'entreprises artisanales du bâtiment recensées en Côte-d'Or par la Capeb 21.

Des jeunes apprentis pourront désormais suivre la conduite accompagnée au sein des entreprises artisanales de Côte-d'Or.

Que des apprentis du bâtiment puissent pratiquer la conduite accompagnée en entreprise... C'est le fondement de la convention départementale signée hier entre la préfecture, la Capeb 21 et différents partenaires (*). Une première au niveau de la Bourgogne. « Ce dispositif va donner la possibilité à un apprenti d'une entreprise artisanale d'apprendre à conduire un véhicule utilitaire – moins de 3,5 tonnes – dans le cadre de la conduite accompagnée, en ayant comme accompagnateur, son tuteur, c'est-à-dire le chef d'entreprises ou l'un de ses salariés », a expliqué hier, dans les locaux de l'entreprise Des Ateliers du bois Penneçot à Varanges, Christian Durupt, président de la Capeb de Côte-d'Or. Le premier à expérimenter ce dispositif ? Il s'appelle Guillaume Robadey, bientôt 17 ans, en formation de couverture au CFA BTP Antoine-Rosati à Dijon : « C'est vraiment très positif. Mes parents étant restaurateurs, ils n'ont pas vrai-



Guillaume Robadey, ici avec son tuteur Bruno Gabette à la tête de l'entreprise Blanchet, sera le premier en Côte-d'Or à expérimenter ce dispositif. Photo LBP

« Nous appuierons ce dispositif, bien sûr... »

Christian de Lavernée, préfet

ment le temps de me faire profiter de la conduite accompagnée », précise-t-il. Rappelons que celle-ci nécessite 3 000 km au compteur... « C'est vraiment une intégration dans l'entreprise différente pour le jeune », ajoute Bruno Gabette, son tuteur, à la tête de l'entreprise Blanchet à Dijon. « C'est l'aider

par rapport aux anciens et le valoriser, le responsabiliser. » Les apprentis bénéficieront d'une formation théorique à la conduite, dans le cadre d'un cursus d'enseignement collectif, dispensé par l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière. Un outil multimédia permettra également d'acquérir des connaissances à la pratique et à l'utilisation d'un véhicule utilitaire. Pour le moment, trois autres jeunes de Côte-d'Or doivent profiter rapidement de cette conduite accompagnée. À terme, la Capeb en espère, au minimum, une quinzaine par an.

Un comité de suivi, composé des partenaires, sera mis en place en septembre et une importante campagne de communication va être lancée pour sensibiliser les 1 700 employeurs de la branche à cette démarche.

CYRILL BIGNAULT
c.bignault@lebienpublic.fr

(*) **PARTENAIRES** Capeb 21, l'Etat, les centres de formation CFA Antoine-Rosati et Les Compagnons du devoir, l'ANPER, l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière, la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et Pro BTP.

L'EXPERT



CHRISTIAN DURUPT
Président Capeb Côte-d'Or

« L'image et l'emploi »

« Derrière l'objectif premier de prévenir le risque routier en milieu professionnel, cette démarche se place au cœur des préoccupations des entreprises en terme de valorisation de leur image et d'accès à l'emploi. De nombreux jeunes ne trouvent pas de poste à l'issue du CAP s'ils n'ont pas de permis de conduire, critère essentiel de recrutement dans les entreprises artisanales du bâtiment, dont une sur deux est en milieu rural en Côte-d'Or. Ce dispositif présente non seulement l'avantage pour le jeune d'adopter les bons comportements au volant des véhicules utilitaires, mais aussi d'apprendre comment les charger efficacement et en toute sécurité. »

Château de Gilly

Mardi 13 juillet 2010
Dîner & feu d'artifice

Apéritif servi sur la terrasse, dîner au restaurant « Le Clos Prieur » et feu d'artifice tiré dans le jardin à la française vers 23 heures

105 € par personne
(boissons incluses)

Renseignements et réservations :

03.80.62.89.98 www.chateau-gilly.com

Suivre D974 entre Dijon et Beaune



Déjeuner sur la Terrasse du Potager

Formule à 24 € par personne
(hors boissons)

A la belle saison, la Terrasse du Potager ombragée et verdoyante vous ouvre ses portes.

Déjeuner à 24 € par personne avec un menu comprenant 3 choix d'entrées, de plats et de desserts différents chaque semaine.

Ouvert du lundi au samedi de 12 à 14 heures
(sauf fêtes et jours fériés)

2312418

➔ L'interview politique du dimanche

Xavier Bertrand, le patron de l'UMP, reviendra sur différents thèmes de l'actualité comme l'affaire Bettencourt ou la réforme des retraites.



A LIRE DEMAIN DANS LE BIEN PUBLIC